



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le mardi 12 novembre 2019 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1007-01-19

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lapierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1007-01-19 modifiant le règlement numéro 1007-99 concernant les systèmes d'alarme afin d'apporter des modifications relativement aux infractions et aux amendes.

Monsieur Gilles Lapierre dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1007-01-19 modifiant le règlement numéro 1007-99 concernant les systèmes d'alarme afin d'apporter des modifications relativement aux infractions et aux amendes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1008-03-19

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1008-03-19 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier à la hausse le montant de l'amende associé à une infraction aux dispositions relatives au stationnement.



No de résolution
ou annotation

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1008-03-19 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier à la hausse le montant de l'amende associé à une infraction aux dispositions relatives au stationnement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1009-01-19

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1009-01-19 modifiant le règlement numéro 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion afin d'augmenter le coût du permis exigible.

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1009-01-19 modifiant le règlement numéro 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion afin d'augmenter le coût du permis exigible.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1636-19

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1636-19 autorisant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries pour la Division des travaux publics et décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ à ces fins.

Monsieur Mario Perron dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1636-19 autorisant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries pour la Division des travaux publics et décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ à ces fins.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1638-19

Avis de motion est donné par monsieur Mario Arsenault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1638-19 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal afin de modifier à la hausse le montant de l'amende prévu au règlement.

Monsieur Mario Arsenault dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1638-19 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal afin de modifier à la hausse le montant de l'amende prévu au règlement.



No de résolution
ou annotation

525-11-19

APPROBATION DE MISES À JOUR DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2012, le plan municipal de sécurité civile fit l'objet d'une refonte par la firme Sécurité civile Landry inc.;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2015, une mise à jour du plan municipal de sécurité civile fut réalisée par la firme Sécurité civile Landry inc.;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été octroyé à la firme Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. afin de procéder à la refonte du plan municipal de sécurité civile, et ce, afin d'assurer le respect des exigences mentionnées au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, adopté par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'après validation par la firme Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc., la refonte du plan municipal de sécurité civile respecte, en grande partie, les éléments exigés par ce nouveau Règlement, et que les éléments manquants seront intégrés au cours de cette refonte;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

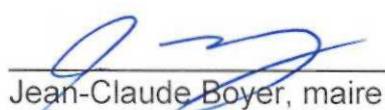
D'approuver l'organigramme municipal de sécurité civile et les organigrammes s'y rapportant préparés par la direction générale le 8 novembre 2019.

D'approuver également les mises à jour effectuées au plan municipal de sécurité civile depuis mars 2004.

De nommer la directrice générale et coordonnatrice de la sécurité civile pour la Ville de Saint-Constant à titre de responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

